



Allianz Santé Prévoyance Collectives

La couverture Santé et Prévoyance adaptable pour une protection optimale.

www.allianz.fr

Des solutions durables
pour vos salariés.

Allianz 



Sélectionnez les meilleures solutions pour votre entreprise.

Le choix de la couverture santé et prévoyance de vos salariés est un choix impliquant.

Derrière chaque garantie, c'est la protection d'une personne et de sa famille qui se dessine.

Chaque jour, vos salariés sont confrontés aux aléas de la vie (problème de santé, arrêt de travail voire décès).

C'est pourquoi Allianz s'engage à vous apporter des solutions durables et adaptées, en cultivant votre satisfaction et celle de vos salariés à l'unisson.

Vous souhaitez mettre en place des garanties qui correspondent parfaitement à vos préoccupations d'optimisation sociale. Vous voulez qu'elles représentent un véritable attrait pour tous vos salariés ; et bien sûr, vous attendez conseil et expertise de la part de votre partenaire assureur car vous avez peu de temps à consacrer à la question. Pour toutes ces raisons, vous pouvez compter sur notre savoir-faire et notre professionnalisme, dès maintenant et pour longtemps.

Avec Allianz Santé Collectives, offrez les meilleures garanties à vos salariés

Face aux évolutions et au désengagement progressif de la Sécurité sociale, il est temps pour chaque assuré de se responsabiliser en devenant acteur de sa santé. Pour les accompagner dans leur démarche, Allianz propose à vos salariés une complémentaire santé conçue pour maîtriser efficacement les frais restant à leur charge.

Des garanties adaptées pour les soins les plus coûteux (prothèses dentaires et équipements optiques)

Appareils dentaires, couronnes, lunettes, lentilles... Ces dépenses sont parmi les plus élevées.

Et pourtant, elles font partie de la vie quotidienne des familles. Pour que ces préoccupations ne pèsent pas sur le budget de vos salariés, nous avons prévu des prises en charge adaptables selon leurs besoins. Vous pouvez choisir entre 5 niveaux de couverture, de la plus simple à la plus complète. Elles offrent deux possibilités de prise en charge :

- une approche classique : des remboursements complémentaires calculés en pourcentage du remboursement de la Sécurité sociale, identiques pour tout le monde,
- une approche nouvelle basée sur l'ajustement des garanties en fonction des besoins de chacun. En optique, le barème de remboursement des verres est établi en fonction du défaut de vision de chaque assuré. Pour les prothèses dentaires, les garanties tiennent compte de la place de la dent et des matériaux utilisés. Ainsi, pour une dent visible, le remboursement est plus important pour permettre la prise en charge d'une prothèse en céramique (plus esthétique !).

Résultat :

vous faites des économies et vos salariés aussi, grâce à une protection adaptable à tous points de vue.

Le tiers payant appliqué à de nombreux domaines

Vos salariés bénéficient du tiers payant pour prendre en charge les frais les plus fréquents lorsqu'ils achètent des médicaments remboursés par la Sécurité sociale et lorsqu'ils effectuent des analyses en laboratoire, des actes de radiologie ou des actes de kinésithérapie chez des professionnels ayant signé une convention avec Allianz. Ils peuvent également en profiter pour leurs dépenses d'audio-prothèses, d'orthodontie, mais aussi auprès des opticiens, chirurgiens dentistes et pour des soins externes dans les établissements partenaires d'Allianz Santé Service.

En cas d'hospitalisation, tous les assurés qui le souhaitent peuvent également obtenir un accord de prise en charge, qui les dispense d'avancer les frais. De ce fait, les dépenses de santé ne déséquilibrent pas le budget des salariés.





Une prise en charge de prestations non remboursées par la Sécurité sociale et d'actes de prévention

La prévention améliore le bien-être de vos salariés et diminue les dépenses futures.

C'est pourquoi nous nous engageons à rembourser de nombreuses **prestations innovantes et reconnues** :

- chirurgie réfractive des yeux,
- implants dentaires,
- parodontologie,
- consultations d'ostéopathes, homéopathes, chiropracteurs et de diététiciens.

Mais également des actes de **prévention** :

- vaccins prescrits mais non remboursés,
- examens médicaux prescrits (test de dépistage, ostéodensitométrie...),
- sevrage tabagique,
- pilule 3^e génération,
- renouvellement du scellement de sillons pour les enfants...

Une information précise avec Allianz Santé Service

Vos salariés bénéficient gratuitement des conseils et des informations de notre plate-forme téléphonique Allianz Santé Service. Sur simple appel, ils peuvent faire analyser leurs devis et tout savoir sur les techniques et les équipements adaptés à leurs besoins en optique, dentaire et audio-prothèse.

Ils vérifient ainsi qu'ils paient le juste prix pour la prestation demandée. Nous mettons également à leur disposition un réseau de partenaires : opticiens, chirurgiens dentistes, orthodontistes, implantologues et cliniques pratiquant la chirurgie réfractive des yeux qui leur assurent qualité et sécurité, à des prix négociés pour les assurés Allianz.

Le plus Allianz :

le remboursement au 1^{er} euro et sans ordonnance du renouvellement de lunettes.

Nos assurés consultent notre réseau d'opticiens partenaires qui détermine le défaut de vision et fait la prescription adaptée. Nous prenons alors en charge la part de la Sécurité sociale : nos assurés n'ont aucun frais à avancer⁽¹⁾!

Une aide de tous les instants avec Allianz Assistance Santé

Nos services d'assistance aident vos salariés dans de nombreuses situations. Besoin d'informations médicales liées à un voyage, concernant la maternité et les enfants en bas âge, ou pour mieux comprendre des termes techniques : 7j/7, 24h/24, vos salariés peuvent contacter Allo Infos Santé.

Ils peuvent également bénéficier de services à domicile :

- recherche de médicaments,
- explication des termes médicaux et pharmacologiques.

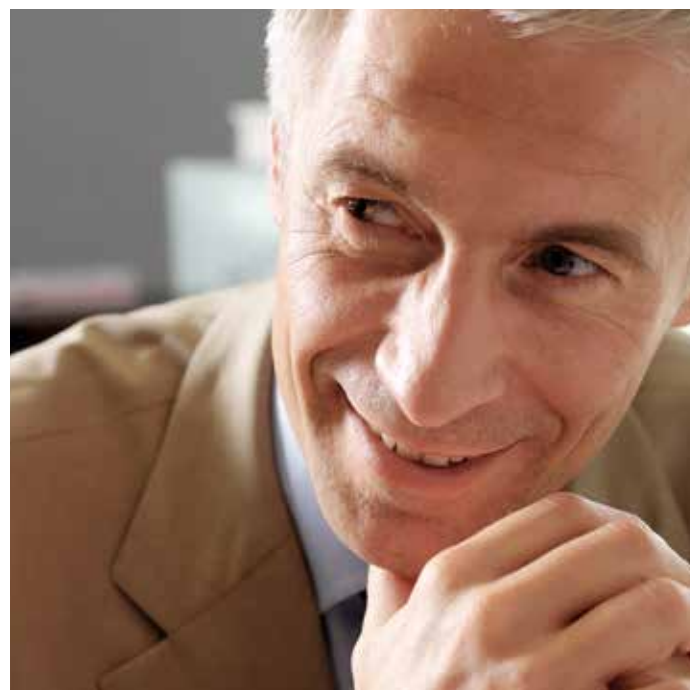
En cas d'hospitalisation ou de décès :

- garde des enfants,
- transfert des enfants (sauf DOM TOM),
- présence au chevet d'un membre de la famille,
- aide ménagère à domicile.

Pour les enfants assurés :

- assistance enfants malades,
- école continue.

(1) Dans la limite des garanties souscrites.



Cultivez
des solutions
durables pour
la couverture sociale
de vos salariés

Avec Allianz Prévoyance Collectives, mettez-les à l'abri des imprévus de la vie

Avec Allianz Prévoyance Collectives, vous répondez à vos obligations conventionnelles tout en offrant à vos salariés la couverture la mieux adaptée à leur activité et leur statut.

Une garantie décès pour assurer un maximum de protection

Vous proposez à vos salariés et à leur famille une protection adaptée et adaptable pour garantir leur stabilité financière en cas de décès ou d'invalidité très grave (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie). Cette aide se matérialise par le versement d'un capital.

Cette couverture prend en compte tous les cas de figure, et particulièrement les plus complexes et les plus brutaux ; aussi, elle prévoit :

- le doublement du capital en cas de décès par accident,
- le versement du capital par anticipation en cas de perte totale et irréversible d'autonomie,
- le versement d'un capital pour les enfants si le conjoint survivant décède à son tour,
- la possibilité de transformer une partie du capital en rente d'éducation pour les salariés cadres.

Des options pour une couverture adaptable

Vous pouvez renforcer la prévoyance de vos salariés cadres ou non cadres avec des garanties complètes et optimales :

- Pour protéger vos salariés et l'équilibre financier de leur famille : une couverture en cas d'**incapacité de travail et d'invalidité**, garantissant le versement d'indemnités journalières ou de rentes.

- Pour que les enfants puissent continuer leurs études : une **rente d'éducation** fixe ou variable.
- Pour que le conjoint survivant garde le même niveau de vie : une **rente de conjoint**, viagère et/ou temporaire.
- Pour prendre en charge les frais d'obsèques en cas de décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge : une **assurance obsèques**.





Un soutien personnel solide avec le « PAE » d'Allianz

Disponible 24h/24 et 7j/7, le Programme d'Accompagnement en Entreprise (PAE) est accessible à tous vos salariés assurés bénéficiant de la garantie en cas d'incapacité de travail et d'invalidité.

Confidentiel et rapide, il offre au salarié (à son conjoint et aux personnes à sa charge), le soutien de professionnels pour l'aider à faire face à des difficultés momentanées : stress, deuil, dépression, problèmes familiaux ou conjugaux, dépendance à l'alcool, etc. Utile, ce service l'est pour votre personnel mais aussi pour vous : il vous aide à prévenir les arrêts maladie, à agir sur une éventuelle baisse de productivité, éviter les arrêts de travail ou réduire leur durée.

Une aide immédiate avec Allianz Assistance Prévoyance

Allianz Assistance communique toutes les **informations indispensables** à vos salariés :

- **en cas d'invalidité** : loisirs des personnes invalides (spectacles, voyages...), renseignements particuliers (associations de bénévoles, producteurs de braille...), droits et prestations, matériel technique, aménagement du logement, informations santé ou liées à une pathologie spécifique (Parkinson, sida...),
- **et en cas de décès** : les démarches liées au décès et aux obsèques, le règlement de la succession et les règles de répartition, les situations particulières d'héritage...

Allianz Assistance propose également la prise en charge concrète de certaines démarches : préparation des obsèques, rapatriement ou transport de corps...

Vos salariés et leur famille sont soutenus précisément au moment où ils en ont le plus besoin.

Sélectionnez
les meilleures
solutions pour votre
entreprise



Avec nos solutions Santé et Prévoyance, choisissez...

L'adaptabilité

Chaque entreprise est différente et la vôtre a, bien sûr, ses spécificités. Pour répondre à vos attentes, nous adaptons vos garanties à la réalité de vos besoins. Adaptez, choisissez, nous mettons en place votre solution pour servir au mieux les intérêts de votre entreprise et de vos salariés.

La qualité

Déterminer la protection de votre entreprise est un geste impliquant sur le long terme. Vous devez pouvoir vous appuyer sur la formule choisie pour longtemps. C'est pourquoi nous vous offrons de solides garanties, complètes et bien pensées, ajustables en fonction de l'évolution de la situation de votre entreprise.

L'innovation

Les besoins évoluent, les couvertures santé et prévoyance de vos salariés aussi. Nos formules en tiennent largement compte et offrent des garanties destinées à responsabiliser au maximum des assurés de mieux en mieux informés. Parce que le développement durable de votre protection passe aussi par la prévention de l'absentéisme, nous enrichissons nos garanties de services innovants comme le soutien psychologique et de prestations d'assistance pour accompagner vos salariés dans leur vie quotidienne.

Le conseil

Votre temps est précieux : nous faisons tout pour le préserver. Vous pouvez compter sur le sérieux et l'efficacité de notre accompagnement. Votre interlocuteur Allianz se tient à votre disposition pour vous aider à choisir la meilleure couverture et rentabiliser vos investissements, rapidement et simplement.

Allianz, c'est aussi :

L'épargne salariale : des outils de rémunération différés, dotés d'avantages fiscaux importants, et exonérés de charges sociales.

La retraite : différentes solutions de retraite pouvant enrichir la politique sociale de l'entreprise avec des avantages fiscaux et sociaux spécifiques.

Des garanties pour vos salariés expatriés : une couverture en santé et en prévoyance pour vos salariés expatriés et leur famille, avec des garanties déclinées aussi bien en complément des couvertures de la Caisse des Français à l'Étranger qu'au 1^{er} euro.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

340 234 962 RCS Paris.

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire

